

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS1159

présenté par

Mme El Hairy, M. Latombe, Mme Essayan, M. Lagleize, M. Garcia et M. Fuchs

ARTICLE 3

À l'alinéa 6, après le mot :

« publié »,

insérer la date :

« le 31 décembre 2018 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La date précise de parution de ce décret conditionne la mise en place du nouveau service de CEP, il semble important de préciser, dans une mesure transitoire : la date de parution de l'arrêté, la date de mise en place effective du nouveau CEP.